



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le jeudi 6 août 2020 à 13 h,  
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020  
et 2020-049 daté du 4 juillet 2020**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement  
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA20 13 0148**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 13 h 3, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA20 13 0149**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



#### **CA20 13 0150**

---

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

À 13 h 4 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond aux trois (3) citoyens qui ont transmis des questions par courriel. À 13 h 9, la période de questions est terminée.

#### **CA20 13 0151**

---

#### **ACCEPTER, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, L'OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DÉPLOYER LES SERVICES DE L'ESCOUADE MOBILITÉ QUANT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'ARRONDISSEMENT.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la ville de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1203693003

#### **CA20 13 0152**

---

#### **OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DE LA SURFACE DE GAZON SYNTHÉTIQUE DU COMPLEXE SPORTIF - SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 20-18191 - L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC. – 409 124,34 \$.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 6 août 2020

D'octroyer un contrat à L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la surface de gazon synthétique du complexe sportif - Saint-Léonard, appel d'offres numéro 20-18191, au montant maximal de 389 642,23 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 409 124,34 \$, soit 389 642,23 \$, le prix de la soumission, augmenté de 19 482,11 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1203693006

#### **CA20 13 0153**

---

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2020.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1205057013

#### **CA20 13 0154**

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2020.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1208680003



## CA20 13 0155

---

### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-356 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉTALAGE EXTÉRIEUR TEMPORAIRE DANS LA ZONE COMMERCE C10-06.

ATTENDU l'autorisation, par la résolution numéro CA20 13 0131 datée du 6 juillet 2020, du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 17 au 31 juillet 2020 inclusivement, relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet de règlement adopté lors de la séance du 6 juillet 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 17 au 31 juillet 2020 inclusivement et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-356 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin de modifier les dispositions applicables à l'étalage extérieur temporaire dans la zone Commerce C10-06.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Dissidence :** Lili-Anne Tremblay

40.01 1204871014

## CA20 13 0156

---

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2247-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (2247) AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER DES TARIFS EN MATIÈRE CULTURELLE.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 6 juillet 2020;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2247-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (2247) afin de modifier et d'ajouter des tarifs en matière culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1203022007

Le 6 août 2020

**CA20 13 0157**

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2255 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 6 juillet 2020;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2255 intitulé : Règlement sur les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1203022010

**CA20 13 0158**

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2256 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DANS LE CADRE DU FONDS D'URGENCE COVID-19 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.**

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 6 juillet 2020;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2256 intitulé : Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1203022011



**CA20 13 0159**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-10 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL - 5875, RUE BÉLANGER - LOTS NUMÉROS 1 125 048 ET 1 125 047 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT-SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-10 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial isolé sur le site du 5875, rue Bélanger, lots numéros 1 125 048 et 1 125 047 du cadastre du Québec, dans les zones C03-02 et C03-03, suite à l'obtention d'une version révisée en date du 16 juillet 2020, qui démontre le respect du critère suivant :

- 40 % du premier étage d'un mur faisant face à une rue doit être vitré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1204871019

**CA20 13 0160**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-11 - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL ISOLÉ SITUÉ AU 5795, RUE THIERRY - LOT NUMÉRO 1 333 776 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-11 visant l'agrandissement et la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5795, rue Thierry, lot numéro 1 333 776 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1204871017

**CA20 13 0161**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-12 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL SUR LE SITE DU 7665, BOULEVARD LACORDAIRE - LOT NUMÉRO 1 123 100 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-12 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial isolé sur le site du 7665, boulevard Lacordaire, lot numéro 1 123 100 du cadastre du Québec, dans la zone C02-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1204871016

**CA20 13 0162**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-31 - MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT COMMERCIAL CONTIGU SITUÉ AUX 5735-5739, RUE JEAN-TALON EST - LOT NUMÉRO 1 124 298 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-31 visant la modification de la façade du bâtiment commercial contigu situé aux 5735 - 5739, rue Jean-Talon Est, lot numéro 1 124 298 du cadastre du Québec, dans la zone C02-16, dans sa version comportant des éléments architecturaux de couleur gris granite, reçue le 25 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1204871001

**CA20 13 0163**

---

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2020-01/C03-02 ET C03-03 - 5829-5833 ET 5875, RUE BÉLANGER - LOTS NUMÉROS 1 125 047 ET 1 125 048 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 février 2020;



ATTENDU QUE cette résolution est identique au second projet de résolution adopté lors de la séance du 6 juillet 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2020-01/C03-02 et C03-03, visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial isolé en remplacement des bâtiments existants situés aux 5829-5833 et 5875, rue Bélanger, lots numéros 1 125 047 et 1 125 048, dans les zones C03-02 et C03-03.

Les termes de la résolution sont les suivants :

### **CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique sur les lots numéros 1 125 047 et 1 125 048 du cadastre du Québec, tels qu'identifiés au plan de localisation de l'annexe A.

### **CHAPITRE II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution, la construction d'un bâtiment commercial isolé sur les lots numéros 1 125 047 et 1 125 048 du cadastre du Québec. Ce bâtiment pourra comporter un usage « pharmacie » au rez-de-chaussée ainsi qu'un « bureau de dentiste » au 2<sup>e</sup> étage, lequel ne devra pas excéder une superficie de plancher brute de 2 000 pi<sup>2</sup> (186 m<sup>2</sup>).

À cette fin, il est notamment permis de déroger :

- aux usages autorisés de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- à la hauteur maximale en étages prescrite de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- à la marge avant prescrite de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- à la marge latérale prescrite de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- au rapport plancher/terrain (C.O.S.) maximal prescrit de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- aux articles 5.3.5 c) et 6.2.3.5 a) du Règlement de zonage numéro 1886, quant à l'aménagement d'une allée de circulation d'un espace de stationnement;
- à l'article 6.2.7.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, quant à la hauteur maximale d'une clôture.

### **CHAPITRE III CONDITIONS**

3. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres et des arbustes qui seront plantés ou maintenus sur le terrain visé par la demande de permis. Un arbre doit avoir un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à cinq centimètres (5 cm) à une hauteur de un mètre cinquante (1,50 m).
4. L'implantation du bâtiment, le nombre de cases de stationnement et l'aménagement du terrain devraient correspondre au plan de l'annexe B (Implantation).
5. Une clôture opaque d'une hauteur de deux mètres quarante-quatre (2,44 m) devra être implantée à toute limite de terrain adjacente à un usage résidentiel. Cette clôture devra

Le 6 août 2020

être implantée avant l'obtention des certificats d'autorisation d'usage prévus dans le bâtiment.

6. une borne de recharge dédiée aux véhicules électriques devra être implantée à l'intérieur de l'espace de stationnement.
7. Une demande de permis de construction doit être assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) en vertu de l'article 8.1 du Règlement de zonage numéro 1886. Cette demande sera également assujettie au critère de P.I.I.A. suivant :
  - Le couvert végétal doit être maximisé.
8. Le local du 2<sup>e</sup> étage est limité à une superficie de plancher de 2 000 pi<sup>2</sup> (186 m<sup>2</sup>).
9. Le bâtiment peut être occupé par un usage autorisé à la zone C03-02, sauf par une clinique médicale.

#### **CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES**

10. Une demande de permis de construction complète, relativement aux travaux visés par le projet particulier, doit être déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
11. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
12. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
13. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

---

Annexe A  
Document intitulé « Plan de localisation »

Annexe B  
Document intitulé « Implantation », préparé par PPU inc., urbanistes-conseils, daté du 22 mars 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1205909001

**CA20 13 0164**

---

**RATIFICATION - NOMINATION TEMPORAIRE DE MADAME JOHANNE DAIGNEAULT AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 6 août 2020



De ratifier la nomination temporaire de madame Johanne Daigneault au poste de directrice de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 11 juillet 2020, et pour toute la période d'absence de madame Sylvie A. Brunet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1205057016

#### **CA20 13 0165**

---

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 JUILLET 2020.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1203385008

#### **CA20 13 0166**

---

#### **DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LE MOIS DE JUIN 2020.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapports mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1203304005



**CA20 13 0167**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 13 h 22, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement

Le 6 août 2020